

COMMUNE DE RUSTENHART

<p>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2022</p>

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 19h48.

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, ROMAIN Anne-Véronique, GRAFTIEAUX Hélène
M. KUHN Julien, GULLY-VOINSON Mathieu, MULLER Jean-Luc, HIRYCZUK Gilles

Ont donné procuration :

GERRER Julie a donné procuration à ROMAIN Anne-Véronique
MOUROUGASSIN Valérie a donné procuration à KUHN Julien ;
DIDIER Dominique a donné procuration à GRAFTIEAUX Hélène
LANGENBRONN Mickaël a donné procuration à GIUDICI Frédéric

M. le Maire propose

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de procès-verbaux
 - a. Séance du 28 octobre 2021
 - b. Séance du 21 décembre 2021
3. Accessibilité de la mairie
4. City Park
5. Sécurisation des axes routiers
6. Prévoyance des agents communaux
7. Divers et informations

1. Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, POIREL Isabelle, adjoint administratif, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Approbation de procès-verbaux :

a. Séance du 28 octobre 2021

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

b. Séance du 21 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2021 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés. Mathieu GULLY-VOINSON s'abstient.

3. Accessibilité de la mairie

M. le Maire présente le projet de mise en accessibilité de la mairie.

- Estimation budgétaire :
- Réalisation d'une rampe PMR d'accès à la mairie : **77 383,05 € HT (92 859,66 € TTC)**

Attaché à la question de l'inclusion et du handicap et conscient des obligations réglementaires, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de valider ce projet.

M. le Maire rappelle que ces dépenses seront prévues au budget 2022.

M. le Maire précise que ce projet sera supporté par les fonds propres de la commune et par la DETR dont y pleinement éligible à hauteur de 40 %.

M. le Maire propose ainsi de soumettre ce projet à l'obtention de la DETR et précise à cet effet que seul le projet est à approuver ce jour.

Le ou les devis seront validés ultérieurement, après réception du récépissé de dépôt de demande de subvention qui sera délivré par les services de l'Etat.

D'autres devis pourront être sollicités et étudiés en commission avant décision du conseil municipal lors d'une commission ultérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide le projet de mise en accessibilité de la mairie tel que présenté,
- Valide le plan de financement tel que présenté,
- Autorise M. le Maire à demander et à percevoir toutes subventions, dont la DETR.

4. City Park

M. le Maire présente le projet de mise en place d'un City Park situé au niveau de l'ancien skate-park.

- Estimations budgétaires :
- Fourniture et pose de la structure : 57499,30 € HT (68 999,16 € TTC)
- Réalisation d'une plateforme : 22 625,00 € HT (27 150,00 € TTC)
- Total : 80 124,30 € HT (96 149,16 € TTC)**

Attaché à la question sportive et conscient de l'intérêt premier d'avoir une activité sportive régulière, pour les jeunes et les moins jeunes, notamment après les périodes de confinements et de restrictions, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de valider ce projet.

M. le Maire rappelle que ces dépenses seront prévues au budget primitif.

M. le Maire précise que ce projet sera supporté par les fonds propres de la commune et par le plan gouvernemental « 5000 terrains de sport d'ici 2024 » dont il est pleinement éligible.

La prise en charge par l'Etat est de 50 à 80 % du coût.

Il souhaite également solliciter une participation de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

M. le Maire propose ainsi de soumettre ce projet à l'obtention de cette aide et précise à cet effet que seul le projet est à approuver ce jour.

Le devis sera validé ultérieurement, après confirmation des aides possibles de la part des services sollicités.

Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal (une réunion « commission travaux », ainsi qu'une réunion informelle se tiendront avant le conseil municipal).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide le projet de mise en place d'un City Park tel que présenté,
- Valide le plan de financement tel que présenté,
- Autorise M. le Maire à demander et à percevoir toutes subventions, dont celles du plan gouvernemental « 5000 terrains de sport d'ici 2024 » et celle de la CEA.

5. Sécurisation des axes routiers

M. le Maire présente la 1^{ère} phase de sécurisation des axes routiers et des abords des écoles.

- Estimations budgétaires :
 - Fourniture et pose de signalisations routières horizontales et verticales - remplacement des panneaux du village : 2 585,00 € HT (3 102,00 € TTC)
 - Fourniture et pose de signalisations routières horizontales et verticales abords : 3 594,90 € HT (4 313,88 € TTC)
- Total : 6 179,90€ HT (7 415,88€ TTC)**

Attaché à la question de la sécurité routière et conscient que des travaux d'améliorations sont nécessaires pour assurer la sécurité, notamment celle de nos enfants, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de valider ce projet.

M. le Maire rappelle que ces dépenses seront prévues au budget primitif 2022.

M. le Maire précise que ce projet sera supporté par les fonds propres de la commune et par des aides et subventions qu'il propose de solliciter, notamment auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

M. le Maire propose ainsi de soumettre ce projet à nos conseillers départementaux et précise à cet effet que seuls les projets sont à approuver ce jour.

Le ou les devis seront validés ultérieurement.

Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal. Il s'agit d'une 1^{ère} étape de la sécurisation des axes routiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide le projet de sécurisation des axes routiers et des abords des écoles et de l'église tel que présenté,
- Valide le plan de financement tel que présenté,
- Autorise M. le Maire à demander et à percevoir toutes subventions auxquelles ce projet est éligible, dont celles de la CEA.

6. Prévoyance des agents communaux

En application de l'article 4 III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance, soit avant le 18 février 2022.

Ce débat a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire, en prenant en compte l'entrée en vigueur progressive de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

M. le Maire informe sur les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026.

Il précise que la commune applique déjà une politique volontariste en matière de participation à la protection sociale complémentaire, aussi bien en « santé » qu'en « prévoyance ».

Il s'agit d'un débat sans vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- prend acte des différents éléments présentés.

7. Divers et informations

Information au conseil municipal.

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil municipal présents de la prochaine réunion du conseil municipal à venir :

Le prochain conseil municipal aura lieu jeudi 31mars 2022 à 19h30.

Julien KUHN évoque le fait qu'il faudrait peut-être envisager de remplacer progressivement le type de chauffage dans les prochaines années, un point de réflexion à aborder à une prochaine commission travaux et peut rentrer dans le cadre d'une demande de subvention.

Pour les travaux concernant l'écoulement des eaux pluviales au Rheinfelderhof, une demande de subvention a été déposée. Nous sommes toujours en attente d'une date pour la réalisation des travaux.

La CEA va engager un recours en mars sur la prestation mal réalisée au niveau du rond-point. Nous attendons la réponse.

Régine AMBIEHL : Concernant le renouvellement du bail du Cercle sportif et culturel de RUSTENHART, les statuts ont été réceptionnés et joints au bail mais ceux-ci sont d'un format type et pas signés datés du 2 septembre 1973.

La séance est levée à 21h21.

Délibérations

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de procès-verbaux
 - a. Séance du 28 octobre 2021
 - b. Séance du 21 décembre 2021
3. Accessibilité de la mairie
4. City Park
5. Sécurisation des axes routiers
6. Prévoyance des agents communaux
7. Divers et informations

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de RUSTENHART de la séance du 17 février 2022
--

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
GERRER Julie	1 ^{ère} Adjointe		ROMAIN Anne- Véronique
MOUROUGASSIN Valérie	2 ^{ème} Adjointe		KUHN Julien
KUHN Julien	3 ^{ème} Adjoint		
AMBIEHL Régine	Conseillère Municipale		
DIDIER Dominique	Conseiller municipal		GRAFTIEAUX Hélène
GRAFTIEAUX Hélène	Conseillère municipale		
GULLY-VOINSON Mathieu	Conseiller municipal		
HIRYCZUK Gilles	Conseiller municipal		
LANGENBRONN Mickaël	Conseiller municipal		GIUDICI Frédéric
MULLER Jean-Luc	Conseiller municipal		
ROMAIN Anne-Véronique	Conseillère municipale		